



LE C O Q



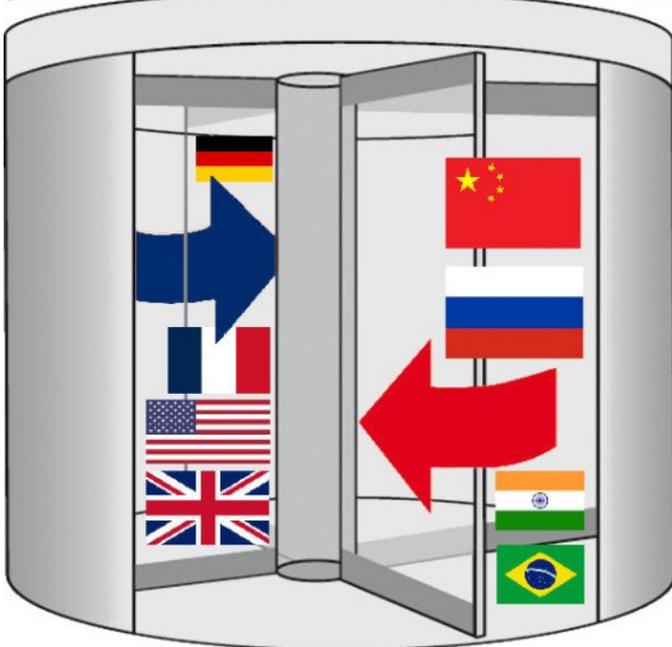
**Pour une société de l'égalité
et l'amnestie générale pour tout le monde!**

Numéro : 01/23

4ème édition

05.03.2023

AFRIQUE



Les produits les plus exportés par les pays africains

Premier produit exporté en valeur pour chaque pays d'Afrique en 2020

Métaux & minéraux

- Or
- Cuivre, fer ou autres minerais *
- Diamants

Hydrocarbures

- Pétrole
- Gaz

Agriculture, forêt & pêche

- Produits agricoles **
- Bois
- Poisson

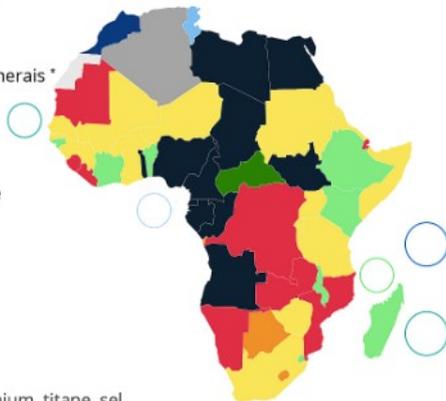
Industrie

- Voitures
- Bateaux
- Câbles électriques
- Turbines

* autres minerais : aluminium, titane, sel.

** dont cacao, café, thé, noix, épices, coton, tabac, huiles essentielles.

Source : Observatoire de la complexité économique (OEC)



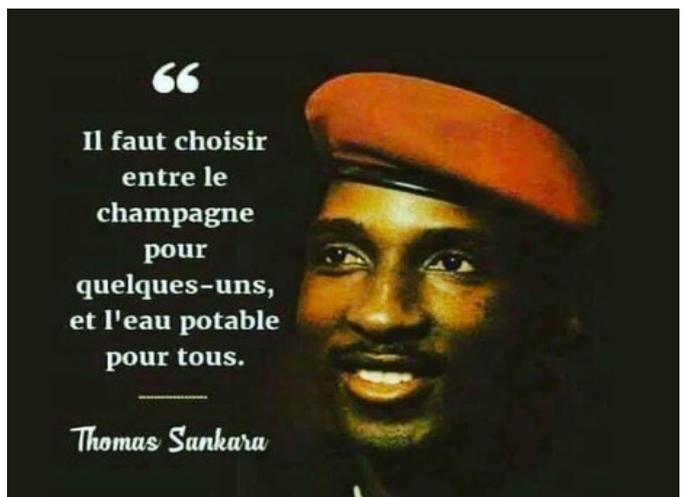
ici PAR FRANCE BLEU ET FRANCE 3 Le média de la vie locale

Après avoir quitté le Mali, les troupes françaises vont quitter le Burkina Faso d'ici un mois, a annoncé le ministère des Affaires étrangères mercredi. La junta au pouvoir au Burkina Faso a mis fin à l'accord de défense qui le liait à la France.



Pendant le coup d'état à Ouagadougou, la capitale du Burkina Faso, en octobre. © Maxppp - ASSANE OUEDRAOGO

<https://www.francebleu.fr/infos/international/apres-le-mali-les-militaires-francais-vont-quitter-le-burkina-faso-2960820>



www.deraufstand.wihuman.de

L'Imprimerie

Responsable: Rose Lapaix

Publié par

Association locale: "Société de l'égalité"

légalement représenté par: "UMEHR e.V."

(VR 24757), Holsteiner Chaussee 303 b,

22457 Hamburg

Email: deraufstand@umehr.net



L'Afrique et la souveraineté !

L'Afrique a besoin d'une démocratie radicale pour garantir la souveraineté de son peuple. Sans cette démocratie radicale, la dictature, la corruption et la criminalité ne disparaîtront jamais de ce continent. La démocratie radicale de la souveraineté populaire ne peut fonctionner que si les nouveaux régimes africains remplacent le droit de propriété par le droit moderne de possession ! Dans ce cas, il n'y aura plus le droit de la raison du plus fort.

Le pouvoir doit appartenir au peuple et non à ceux qui ont trop d'argent et de fortunes. Sinon les oligarques africains qui ont trop d'argent achèteront toujours ceux qui sont pauvres et ces derniers vont toujours se faire vendre aux riches afin de survivre.

L'Afrique d'aujourd'hui ne doit plus céder la place à quelqu'un qui se place au-dessus des autres.

Comment parvenir à la démocratie ?

1. nous avons le droit moral de résistance contre un gouvernement non légitime !

John Locke (1632 - 1704), philosophe anglais et penseur des Lumières, a défini le principe du droit de résistance d'un peuple contre un gouvernement non légitime. Dans son ouvrage "Two Treatises of Government" (qu'il a publié anonymement en 1689), également considéré comme le "manifeste de la démocratie libérale", Locke soutient qu'un gouvernement n'est légitime que s'il a le consentement des gouvernés et s'il peut protéger leur droit naturel à la vie, à la liberté et à la propriété.

Il ressort de ses explications que les gouvernements démocratiques, donc populaires, ne peuvent être installés qu'en faveur des citoyens gouvernés et ne représentent que leurs intérêts.

Les gouvernements qui ne le font pas, n'ont pas de légitimité démocratique au sens du terme. Ceux qui écrivent et parlent d'un gouvernement au sens de bergers qui divisent le peuple en troupeaux comme du bétail, qui le considèrent comme leur propriété et ne le traitent qu'en tant que tel, pour en user à leur gré dans l'économie et le sacrifier dans des guerres, ceux-là ont une tyrannie en tête. L'un des plus remarquables et des plus anciens défenseurs de ces doctrines tyranniques était sans aucun doute Aristote, qui affirmait que les hommes n'étaient pas du tout égaux par nature, mais que les uns étaient nés pour l'esclavage et les autres pour la domination. Il a déduit une loi du dysfonctionnement de la société de propriété, de sorte que les personnes nées riches propriétaires dans les conditions sociales d'une société de classe auraient un privilège de domination sur toutes les autres personnes, ce qui légitimerait la domination d'une classe de propriétaires d'esclaves. Oui, c'est vrai, toute personne qui a aujourd'hui des esclaves salariés comme parents, sera également née pour le salariat et beaucoup d'esclaves salariés ont même perdu le désir de se débarrasser de leurs menottes voilées, parce que leur existence semble par moments agréable. La violence a créé les premiers esclaves et a établi le droit de propriété. Au cours de l'histoire de la domination des propriétaires, les esclaves salariés ont

appris à se rebeller de plus en plus efficacement, ce qui a obligé les "dominateurs" à faire des compromis de plus en plus fréquents pour notre liberté.

Personne n'est né par nature pour être esclave, assujéti à un gouvernement, à un patron, ou esclave salarié pour ceux qui le sont. Si nous voulons être libres, nous devons nous habituer à être un homme parmi les hommes. A tous les hommes qui, aujourd'hui encore, s'imposent comme les maîtres de leurs semblables par la force du plus fort, je voudrais rappeler que le plus fort n'est jamais assez fort pour être toujours le plus fort. La "loi du plus fort" correspond à l'état de nature dans le règne animal, mais n'est pas un "système juridique" au sens du terme, car il supprime par la force tout droit apparemment accordé, chaque fois que cela semble opportun aux plus forts. Nous observons trop souvent cette situation dans et entre les États-nations, qui fonctionnent comme des prisons à esclaves salariés, mais aussi à l'ONU, où les puissants gouvernements des États-nations les plus prédateurs, en tant que puissances nucléaires, utilisent le Conseil de sécurité de l'ONU à leur convenance et en toute impunité pour violer le droit international. La force ne donne donc pas accès à un système juridique, puisqu'elle n'est qu'une aptitude physique. Céder à la force est une nécessité qui ne ressort pas d'une obligation morale, mais de la ruse du faible qui attend que la situation se retourne en sa faveur.

Toute force qui dépasse la première est donc l'héritière du "droit du plus fort".

Comme chacun sait, les vainqueurs écrivent l'histoire et les conditions embarrassantes pour les vaincus. Mais dès lors que l'on n'a pas besoin d'obéir en toute impunité, on a le "droit" et l'obligation morale de faire en sorte que l'on soit le plus fort, afin de mettre fin à la "loi du plus fort" et de mettre en place un véritable système juridique qui soit négocié et décidé par un accord libre entre des hommes libres. Si l'on doit obéir par contrainte alors l'on n'est lié à aucun accord libre avec l'opresseur et l'on n'est obligé de rien faire. Dès que l'on est en mesure de se défendre contre cette violence, on a le devoir moral de s'en débarrasser. Nous vivons actuellement un régime autoritaire, élu par environ 20% de ses partisans et plus ou moins subi par le reste. Ce régime n'est plus en mesure d'organiser des manifestations plus importantes que celles de l'opposition, mais il continue à se prétendre légitime. Travaillons ensemble à délégitimer totalement et manifestement ce régime. Vainquons-les selon leurs règles et sur le terrain de leur État de droit. Conquérons leurs parlements et instaurons un État véritablement démocratique, dans lequel le pouvoir appartient au peuple et non à ceux qui ont le plus d'argent et de fortune.

2. Nous pouvons nous constituer en un peuple d'État, par la création d'une constitution commune !

Le système juridique d'une communauté n'est pas issu de la nature, mais de la convention et de contrats entre les hommes. Tôt ou tard, ces accords et contrats prendront la forme d'une constitution commune qui servira de base à toutes les autres lois et règles. Il en résulte que toute communauté se construit autour d'une constitution commune et de ses lois.

Une société démocratique ne peut être construite que sur les plus petites structures communales de communautés qui se sont formées à l'aide d'accords volontaires de citoyens souverains. En principe, les plus petits groupes communaux et souverains constituent le modèle d'une société démocratique. Le centre de

gravité des structures démocratiques se trouve bien plus dans les associations et autres groupements similaires que dans les partis. Ces partis sont généralement beaucoup plus petits et leur accès privilégié à la législation prendra fin avec l'abolition de la loi sur les partis. Dans une démocratie, les lois ne sont pas faites par des représentants, mais par les citoyens. Si la démocratie est établie de manière structurelle, les parlements sont alors superflus en tant que législateurs.

3. Nos modèles historiques remontent loin dans l'histoire !

Jean-Jacques Rousseau (1712 Genève - 1778 près de Paris) a été l'un des principaux penseurs des sociétés démocratiques et de leurs principes de base. En 1772, il publia son ouvrage théorique sur l'État intitulé "Du contrat social ou principes du droit public". Dans cet ouvrage, Rousseau s'est attelé à définir et à justifier les droits des individus par rapport à une structure gouvernementale, mais aussi les exigences d'une collectivité vis-à-vis des individus. Ce faisant, il a forgé la notion de "souveraineté du peuple" qui est aujourd'hui si souvent évoquée, mais qui est aussi la plus dénaturée. Ce livre, après sa parution fin Mai 1772, fut dénoncé dès le début du mois de juin par la "Sorbonne" (université parisienne de l'époque et d'aujourd'hui) et bien sûr interdit quelques jours après par le Parlement de Paris qui lança immédiatement un mandat d'arrêt contre son auteur. Les chefs calvinistes de Genève s'indignèrent également et interdirent le livre en juillet. Ils lancèrent également un mandat d'arrêt contre l'auteur et brûlèrent tous les exemplaires qu'ils trouvèrent. Rousseau s'est immédiatement enfui et a trouvé refuge chez des amis en Suisse, d'où il a été expulsé peu de temps après, avant de s'enfuir en juillet vers la Prusse, où il a obtenu l'asile et a commencé à s'habiller comme Arménien.

Sa fuite était loin d'être terminée, mais je veux montrer ce qui a tant excité les dirigeants de l'époque dans cet écrit, ce qui en fait encore aujourd'hui un écrit révolutionnaire et pourquoi son contenu est obstinément ignoré, passé sous silence et diffamé par tous les dirigeants actuels. Sa phrase d'ouverture contient d'emblée un principe important que tous ceux qui veulent améliorer le monde devraient prendre à cœur :

"Je me propose d'examiner s'il peut y avoir dans la constitution civile quelque principe d'administration juste et sûr, en prenant les hommes comme ils sont, et les lois comme elles peuvent être". (page 12)

Combien de fois ai-je dû entendre et lire que l'on ne pouvait pas faire un État libre avec les hommes actuels, parce que nous serions trop stupides, trop avides, trop déraisonnables et je ne sais quoi d'autre de blâmable. Ceux qui pensent, écrivent et parlent ainsi s'érigent eux-mêmes en juge suprême, en maître et en ordonnateur de nous autres humains. D'où ces surhommes tirent-ils ce "droit" ?

Les marxistes ne pouvaient pas "offrir" la liberté aux hommes, car ils devaient d'abord former un "homme de type nouveau" à partir de ceux-ci. Bien sûr, c'est une entreprise sans espoir et nous pourrions nous casser la jambe à perpétuité, mais nous ne répondrions jamais à leurs attentes. C'est pourquoi ils gardent toujours les personnes sur lesquelles ils peuvent exercer un pouvoir dans leur "société de transition". Ceux qui ne veulent pas prendre les gens tels qu'ils sont, veulent alors les opprimer, violer leur souveraineté et ne pas négocier avec eux sur un pied d'égalité les règles de la vie en commun. Ceux qui proposent des lois dans l'intention de rééduquer les gens veulent alors une dictature, mais pas la liberté des hommes, dans

laquelle ils forment eux-mêmes automatiquement les lois selon leur croyance, qu'ils peuvent légitimer par leur volonté et annuler par leur mauvaise volonté. Une communauté démocratique ne peut pas être une communauté de contrainte dont on ne peut pas sortir et se créer des alternatives. De la liberté découle le choix volontaire et ceux qui doivent être "rééduqués" contre leur gré ne sont pas libres.

4. les citoyens comme base souveraine d'une démocratie !

Personne n'est le même le matin qu'il ne l'était la veille. Nous changeons sans cesse et les conditions sociales ont bien sûr une influence primaire sur notre comportement. Les prisonniers et les personnes à l'existence précaire se comportent bien sûr très différemment des personnes en liberté, avec un libre accès aux choses dont ils ont besoin au quotidien. Dans son livre "Über die Revolution", Hanna Arendt soulignait déjà que la démocratie n'est pas possible dans une société de pénurie, car ce sont alors les plus forts qui décident par la force de ceux qui meurent de faim, de froid ou de sang. Pourtant, à l'époque des crises du capitalisme dues à la surproduction, nous avons depuis longtemps créé les conditions économiques d'une société humaniste et la pénurie ne résulte plus que du sabotage par les propriétaires de la production sociale de nos richesses, auquel participent en particulier tous les esclaves salariés qui détiennent déjà littéralement les moyens de production en leur possession dans leurs mains.

L'une des questions importantes lors de la constitution d'une communauté est de savoir qui est citoyen, qui est citoyen d'état et qui est étranger ? Les citoyens d'état se distinguent des simples citoyens dans la mesure où ils participent activement à la vie politique d'une collectivité, assument volontairement leurs devoirs d'État et sont acceptés comme tels par tous les autres citoyens.

Les citoyens, quant à eux, participent de manière limitée à la vie sociale de la collectivité et bénéficient de tous les avantages sociaux, mais ne souhaitent pas, ou ne peuvent pas, participer aux obligations politiques des citoyens pour l'administration, la législation et la défense de l'État. Les étrangers séjournent sur le territoire d'un État pour une période limitée et bénéficient de la protection de leurs hôtes tant qu'ils n'abusent pas de leur hospitalité.

La taille des groupes de base de citoyens organisés de manière militante pour former une structure étatique unifiée sous la même constitution, est généralement déterminée par les citoyens eux-mêmes. L'organisation d'un peuple d'État sous une constitution qui les unit est plus importante que la taille qu'elle englobe. En outre, il est préférable de travailler avec des traités et d'entretenir des relations très fédéralistes avec d'autres sociétés de citoyens.

Dans l'histoire des tentatives de construction d'une société par la démocratie radicale, la taille la plus basse d'un groupe de base culmine toujours autour du nombre de 100 membres et ce nombre de base de citoyens devait bien sûr être compris d'emblée comme une unité de défense et de militantisme.

Une centaine de personnes peut être divisée en structures plus petites ou reliée à d'autres centaine pour former une structure plus grande. Ces structures peuvent être reproduites efficacement dans toutes les directions, ce qui permet d'obtenir une structure administrative claire et fédérale, facile à gérer et à suivre par tous les participants.

La taille exacte doit bien entendu être laissée à l'appréciation de chaque unité à chaque étape de son développement et ne devrait jamais être appliquée de manière bureaucratique. Les différences de taille et de structure ne sont pas un obstacle à la gestion de l'approvisionnement et de la défense d'un peuple, si l'on trouve une structure praticable et acceptée par tous, avec laquelle les citoyens peuvent opérer. **Si la communauté de tous les citoyens se constitue sur la base de l'égalité des droits civiques, il en résulte naturellement une égalité dans les devoirs que tous les citoyens s'imposent à eux-mêmes.**

Les engagements par lesquels nous nous lions à une communauté ne sont obligatoires que parce qu'ils sont réciproques et qu'ils sont de nature à ce que, en les remplissant, on ne travaille pas seulement pour les autres, mais aussi pour soi-même.

Étant donné qu'aucune personne n'a par nature le droit de dominer d'autres personnes et que la force ne constitue pas un droit, il ne nous reste donc que des conventions et des contrats libres comme base de toute relation légitime entre des personnes souveraines.

Ce faisant, toute personne ne peut décider que pour elle-même et non pour d'autres personnes. Ceux qui transfèrent leur souveraineté à d'autres personnes ne peuvent également décider que pour eux-mêmes et non pour les autres. La liberté des personnes n'appartient qu'à elles-mêmes et elles seules ont le droit d'en faire usage. Les personnes qui se trouvent dans la situation de devoir prendre des décisions pour des personnes qui ne sont pas encore majeures, ou qui ne le sont plus, ne peuvent le faire que sur la base de règles qui correspondent au bien des personnes mineures et qui ont été légitimées par tous les membres d'une société.

Ainsi, lorsqu'une personne est maltraitée par des personnes qui lui sont proches, toute personne devrait avoir le droit d'intervenir immédiatement en faveur de la personne maltraitée. Seules des règles juridiques claires protègent toute personne contre toutes les formes à caractère arbitraire de certaines personnes. En principe, tous les hommes ne sont libres que s'ils respectent mutuellement leur liberté et la défendent ensemble contre toutes les attaques.

Ceux qui sont privés de leur liberté ou dont la liberté est entravée par d'autres personnes voient leurs droits humains violés. C'est pourquoi tous les contrats qui aboutissent à la privation de liberté d'une des parties concernées sont contraires aux bonnes manières.

Les contrats qui visent à exercer un pouvoir sur les personnes et à contraindre la partie adverse à l'obéissance ne sont pas des contrats entre égaux et ne peuvent être établis que s'il existe déjà une relation entre le dominant et le dominé. Un tel accord repose sur la loi du plus fort, ce qui comme chacun sait, n'est pas un système juridique et peut être considéré comme nul au moment où l'opprimé s'avère être le plus fort.

Dans les contrats basés sur la loi du plus fort, le mot droit n'a aucun sens si l'opresseur n'a en fait besoin que de la force et non du droit pour le respecter. Dans une telle relation, le droit est ambivalent et peut être modifié à tout moment au profit de l'opprimé. Tout le monde peut apprendre à négocier des contrats démocratiques dès maintenant en participant à la création d'associations démocratiques de futurs citoyens. Nous pouvons dès aujourd'hui construire et fonder les associations qui pourraient demain remplacer l'ancien système. Créons des associations démocratiques et mettons-les en réseau dans des organisations centrales ! Organisons des représentations parlementaires qui pourront légitimement dissoudre l'ancien système de représentation dès que le nouveau fonctionnera.

5. Il n'y a plus de solution nationale dans un monde globalisé !

Dans son "Contrat social", Rousseau s'oppose à Grotius (philosophe néerlandais 1568-1645) et à d'autres qui ont déduit de la guerre une source de droit pour l'esclavage. Citation pages 18-19 : "Mais il est évident que ce prétendu droit de tuer les personnes soumises ne découle en aucune façon de l'état de guerre. Pour la seule raison que les hommes, tant qu'ils vivent dans leur indépendance originelle, n'ont entre eux aucun rapport d'une durée telle qu'il ne puisse entraîner ni l'état de paix ni l'état de guerre, ils ne sont pas ennemis par nature. C'est le rapport des objets et non celui des hommes entre eux qui provoque la guerre ; et comme l'état de guerre ne peut naître de simples relations personnelles, mais seulement de relations matérielles. Ni l'état de nature, où il n'y a pas de propriété stable, ni l'état social, où tout est sous l'empire des lois, ne permettent la guerre privée ou le combat d'homme à homme. Les combats privés, les querelles en duel, les batailles provoquées par le hasard sont des actes qui n'établissent pas un véritable statut particulier. Quant aux querelles privées permises par les institutions du roi Louis IX de France et supprimées par la paix de Dieu, ce sont des abus du gouvernement féodal, le système le plus insensé qui ait jamais existé et qui est totalement contraire aux principes du droit naturel et de toute saine politique. La guerre n'est donc pas un rapport d'un homme à un autre, mais le rapport d'un État à un autre, où les individus ne sont ennemis que par accident, non pas en tant qu'hommes, ni même en tant que citoyens, mais en tant que soldats, non pas en tant que membres de la patrie, mais en tant que ses défenseurs. Bref, chaque État ne peut avoir pour ennemis que d'autres États, et non des personnes, puisqu'on ne peut établir de rapport réel entre des choses de nature différente". J'en conclus que ceux qui, sous prétexte de guerre, veulent plus que vaincre l'ennemi pour mettre fin aux hostilités, c'est-à-dire qui veulent s'emparer des biens d'autrui pour en faire leur propriété, ou qui oppriment et tuent des gens une fois les hostilités terminées, sont des brigands et des assassins. Même les guerres de conquête ont pour principe la "loi du plus fort". Ainsi, un homme ou un peuple soumis par la guerre n'a pas d'autre obligation envers son agresseur que de lui obéir aussi longtemps qu'il y est contraint. Tant que ce "droit du plus fort" exercé par la force de l'occupant perdure, l'état de guerre entre ces derniers se poursuivra. Tous les dirigeants américains sont très conscients de cette situation en ce qui concerne l'Allemagne, occupée jusqu'à aujourd'hui par les troupes américaines, et utilisent l'avantage militaire pour étendre leur empire. Ils savent très bien pourquoi ils ne veulent pas proposer de traité de paix et pourquoi nous sommes coincés dans le "traité deux plus quatre", dans lequel, pour l'essentiel, le butin de guerre allemand a été redistribué entre les soi-disant 4 puissances victorieuses, bien que l'Allemagne nazie ait été en guerre avec 65 pays. La Russie soviétique de l'époque a renoncé à sa part du butin de guerre en 1990, ce qui s'est retourné contre la Russie actuelle, car l'empire américain et ses vassaux ont pu étendre leur zone d'influence militaire jusqu'aux frontières de la Russie, au désavantage de cette dernière. Il est donc insensé de parler d'un état de droit lorsqu'un vainqueur conclut avec un vaincu une "convention" qui désavantage le vaincu et avantage le vainqueur, que le vainqueur respectera tant qu'il lui conviendra et que le vaincu devra respecter tant qu'il conviendra au vainqueur. C'est la raison pour laquelle un État démocratique, constitué par un peuple d'État qui se fonde sur une constitution libre, ne devrait pas succéder à un quelconque État propriétaire et se laisser lier par d'anciens traités de baïllon. Soit on est assez fort pour mettre fin à l'ancien "droit

du plus fort militairement", soit on en meurt. Cela signifie que les esclaves salariés du monde entier doivent s'allier contre leurs dirigeants sur une base fédéraliste, car ce n'est qu'ainsi qu'ils pourront créer une supériorité militaire contre tous les empereurs pour leur libération. Il ne s'agit pas du tout d'utiliser un tel potentiel militaire, mais de dissuader purement et simplement toute tentative d'agression de la part des anciens dirigeants. Pour Rousseau, un rassemblement d'esclaves et d'opprimés n'est pas un peuple souverain au sens du terme, car ces personnes ne se sont pas librement réunies en tant que peuple et n'ont pas encore pu constituer leur propre société. Les dirigeants de personnes non libres sont toujours des personnes privées, et aujourd'hui le plus souvent des oligarques, qui traitent en fin de compte ces masses humaines comme leurs sujets, leurs biens ou leur capital humain. Même si ces dirigeants assujettissent la moitié du monde, ils demeurent des individus privés et leurs intérêts. A partir du moment où ils sont détachés des intérêts du reste de l'humanité, ils deviennent des intérêts privés. Ce n'est que lorsque des masses des peuples opprimés commencent à se rassembler pour formuler leurs intérêts sociaux et qu'ils opposent ces intérêts sociaux aux intérêts privés des oligarques qu'ils se transforment en un peuple-État avec ses propres pouvoirs exécutif, judiciaire et médiateur (ses propres médias). La population allemande ne peut devenir un peuple démocratique qu'en s'alliant aux peuples des principaux pays industrialisés. C'est pourquoi nous avons besoin de toute urgence de contacts internationaux avec les opposants des autres pays, en particulier les Américains, les Russes et les Chinois, afin de conclure des accords de coopération avec eux.

6. Nous pouvons uniquement nous constituer en peuple d'État avec sa propre constitution avec la protection d'une fédération internationale !

Tout accord initial et fondamental d'un peuple d'État nécessite un accord unanime sur des principes communs, qui ne prévoit pas d'adhésion obligatoire. Ce n'est que dans le cadre d'un tel accord fondamental (constitution) qu'il est possible de conclure des accords sur des sujets moins importants et de trouver des dispositions alternatives pour les peuples minoritaires. Si les masses humaines ne forment pas l'état actuel de leur vie en communauté en une société sans aucune obligation et ne se constituent pas en peuples-États autodéterminés, notre espèce périra à cause de la tyrannie perpétuelle des personnes privées. Voici une citation de Rousseau à ce sujet (Contrat social, page 22) : **" Ainsi donc, puisque les hommes sont incapables de produire de nouvelles forces, mais seulement de rassembler et de diriger celles qui existent déjà, ils n'ont pas d'autre moyen de se conserver que de créer. Ils réunissent une somme de forces capables de vaincre la résistance, et de mettre en mouvement toutes ces forces par une seule force motrice et de les faire agir à un rythme harmonieux "**.

Nous avons donc besoin de la cohésion de sociétés démocratiques radicales qui, avec la force de tous leurs membres, peuvent garantir leur liberté politique, nos moyens de subsistance par droit de possession et la sécurité de tous les citoyens. Si un seul des principes démocratiques radicaux est violé, la liberté, la subsistance et la sécurité de tous les membres de la société sont en danger et le peuple de l'État concerné est à nouveau menacé par la servitude et la réintégration dans une oligarchie dominée par des personnes privées. L'élément fondamental d'un peuple

d'État est la liberté égalitaire de ses membres, qui fait de leur société une société entre égaux. Dans une relation sociale où tous sont égaux entre eux, personne n'a intérêt à la rendre oppressante pour les autres.

Si nous concevons donc un peuple d'État comme souverain sur les pouvoirs de l'État et donc comme chef d'État, nous comprenons également pourquoi tous les pouvoirs sont soumis au peuple d'État dans son ensemble et pourquoi un peuple d'État doit conserver le pouvoir militaire entre ses propres mains en tant que "dernier recours".

C'est pourquoi il est important de rédiger les droits et les devoirs des citoyens de manière à ce que les pouvoirs mis en place ne soient pas en mesure de s'élever au-dessus du souverain (le peuple de l'État) et de lui imposer des règles, c'est-à-dire de faire un coup d'État et de remettre à leur tour le pouvoir de législation aux personnes privées les plus "fortes" sur le plan militaire.

Rappelons-nous donc un principe fondamental de la démocratie antique des Grecs et des Romains, dans laquelle tous les citoyens armés détenaient le droit de faire des lois communes sur la place de l'assemblée (le Champ de Mars). Qui pouvait imposer au peuple organisé militairement des Grecs ou des Romains des règles qu'ils auraient été obligés d'accepter tant qu'ils détenaient eux-mêmes le monopole du pouvoir militaire ?

Bien sûr, le modèle ancien d'une société démocratique radicale de guerriers esclaves n'était pas viable, car il reposait économiquement sur le droit de propriété des propriétaires d'esclaves sur des esclaves qui étaient eux-mêmes en désaccord et en concurrence entre eux en raison de leurs différences sociales. Nous négocions donc aujourd'hui un contrat social avec un groupe de personnes beaucoup plus large, mais sur la base du droit de possession, auxquelles reviennent les droits de citoyenneté.

La fin du droit de propriété par la force sur l'exploitation de la force de travail d'autrui et son remplacement par un droit de possession moderne, mettrait immédiatement fin à la division des hommes en classes sociales, car dans une société de droit de possession, les impôts à la communauté ne sont pas payés avec de l'argent, mais avec une participation volontaire au travail, si l'on veut bénéficier des apports de la communauté, comme c'est également la bonne coutume chez tous les peuples indigènes de la société primitive. Il devrait donc être clair que l'un des principaux devoirs des citoyens est de s'organiser de manière active avec d'autres citoyens, sinon chaque peuple souverain se transformera très rapidement en sujets des personnes privées plus puissantes sur le plan militaire. L'important n'est pas de devoir installer un pouvoir militaire, mais de concentrer le pouvoir le plus fort et de ne pas le laisser retomber entre les mains de personnes privées.

Ce n'est que lorsque les peuples souverains détiendront la majorité de toutes les armes entre leurs mains qu'ils pourront commencer à désarmer systématiquement et paritairement les armes de destruction les plus dangereuses entre toutes les entités étatiques, car elles ne seront alors plus nécessaires.

7. Quand et comment obtient-on des droits civiques dans une démocratie ?

En effet, si nous parlons de droits civiques, nous devons également négocier les conditions de leur limitation. Il est évident que les adolescents physiquement adultes ne peuvent obtenir la totalité des droits civiques que lorsqu'ils passent une sorte d'examen de maturité, qu'ils adhèrent activement à l'État constitutionnel actuel, qu'ils disposent d'une solide culture

générale et qu'ils soient capables de comprendre les textes de loi du peuple de l'État et de les expliquer avec leurs propres mots. De la même manière, cette réglementation doit s'appliquer à toutes les personnes qui, pour des raisons de santé, ne peuvent pas ou plus remplir ces conditions.

Ainsi, ces droits civiques ne peuvent évidemment pas être accordés à des personnes dont l'état mental est altéré. En outre, les droits civiques doivent être limités pour les personnes qui présentent des troubles mentaux et qui se font remarquer, par exemple, pour des actes de violence envers leurs semblables.

Je n'ai pas l'intention d'aborder toutes les possibilités, mais elles apparaîtront assez rapidement aux législateurs respectifs, c'est-à-dire au peuple de l'État, et rendront pratiquement compréhensible la subdivision nécessaire des hommes en citoyens d'état et en citoyens.

En outre, toute personne a la possibilité de choisir sa propre nationalité et, à son tour, chaque peuple d'état doit avoir la liberté de décider avec qui il forme une société ou non. Il en résulte que, dans la zone de souveraineté d'un peuple d'état, peuvent vivre des citoyens auxquels sont accordés tous les droits de l'homme et du citoyen, mais pas automatiquement les droits civiques.

Hormis les citoyens auxquels nous ne souhaitons pas, pour de bonnes raisons, conférer les pleins droits de citoyenneté, il n'en reste pas moins que la grande majorité d'un peuple d'état est qualifiée pour jouir des pleins droits de citoyenneté, s'organise volontairement sur le plan militaire afin de pouvoir garantir son pouvoir législatif contre toute éventualité. A partir de cette constitution du souverain, il n'y a pas lieu de craindre que les pouvoirs exécutif, judiciaire ou médiateur, et leur rôle de serviteurs du souverain, se transforment en dominateurs de celui-ci. **Une telle citoyenneté ne naît que de la participation volontaire à un système juridique, sur la base d'un accord libre !**

8. Un gouvernement populaire ne fonctionne que si nous remplaçons le droit de propriété par un droit de possession moderne !

L'état bourgeois des propriétaires les plus riches, qui tend vers sa disparition économique, s'effondre à cause de la concentration finale de la richesse sur un si petit groupe d'oligarques super riches, qui solidifie toute vie économique, car les derniers consommateurs potentiels sont devenus pour la plupart insolubles.

L'illusion d'une participation des masses populaires à la prise de décision fait croire à une cohésion sociale et cède de plus en plus la place à la prise de conscience sur le triomphe de l'intérêt personnel honteux des puissants, face à la société trompée.

Les prétendus "représentants du peuple" suivent leurs motivations cachées. Sous couverture de lois, ils nous confrontent à leurs faibles motivations, dans lesquelles se manifestent les intérêts privés de riches propriétaires.

Il en ressort, non pas que les intérêts de la communauté d'une collectivité visée n'existeraient pas, mais simplement que les intérêts de cette même communauté sont subordonnés à d'autres intérêts, parce que ces derniers se sont assurés le contrôle des pouvoirs de l'État. Celui qui parmi les "représentants du peuple" vend ses services pour de l'argent, des privilèges, des postes, etc., place ses intérêts personnels au-dessus de ceux d'une communauté souhaitée, parce qu'il a obtenu le pouvoir de le faire, par un système de pouvoir de la classe dirigeante des propriétaires les plus riches. Ce système de pouvoir ne peut être

remplacé que par un peuple d'état qui a pris conscience de son pouvoir et de sa capacité à pouvoir l'exercer souverainement.

En conservant le droit de propriété, il n'est pas possible de construire une véritable communauté, car les citoyens ne possèdent pas d'intérêts privés communs et ne peuvent pas être placés sur un pied d'égalité sur le plan juridique, car la communauté se divise immédiatement à nouveau en classes socialement différentes, par des gradations considérables entre pauvres, riches et super-riches.

Entre de telles classes, une législation démocratique n'est pas possible, car la majorité pauvre pourrait vaincre les minorités riches à chaque vote. C'est pourquoi la richesse et la démocratie ne sont pas compatibles, car les oligarques installent toujours un système de représentants qu'ils peuvent facilement influencer.

Une société démocratique ne peut se développer que si tous les membres d'une communauté se voient garantir en permanence des droits égaux à la participation aux décisions législatives.

Cela n'est possible que par le droit de possession, à l'exclusion du droit de propriété, c'est-à-dire de l'exclusion du droit de pouvoir exploiter d'autres personnes au moyen de titres de propriété. Les oligarques pourraient facilement acheter les voix des personnes socialement dépendantes et reconstruire ainsi leur domination.

Ce n'est que dans les conditions du droit de possession que les intérêts socio-économiques d'une communauté sont suffisamment identiques pour qu'il n'y ait pas de conflits sociaux sans solution et que les votes sur les questions constitutionnelles puissent aboutir à un large consensus.

Au cas où il ne serait plus possible de s'entendre sur une constitution commune à partir d'un certain ordre de grandeur, il faudrait se séparer et travailler en outre avec des traités de fédération entre différents peuples d'États afin de permettre des relations fédérales. Dans l'espace de souveraineté d'une constitution commune, les structures locales présentant des différences de législation ne posent pas de problème, tant qu'elles ne sortent pas du consensus constitutionnel commun. Le début d'un État démocratique ne consiste pas à rédiger d'abord des lois démocratiques, mais à constituer d'abord un peuple d'État en aspirant à de telles lois. Aujourd'hui, la population dominée par des "représentants" est désignée par excellence comme une masse populaire, qui possède au maximum des organisations de masse, elles-mêmes dominées par des "représentants". Tous ces modèles décrivent une hiérarchie avec des chefs puissants qui dominent une masse de personnes, mais pas une communauté d'égaux parmi les égaux, dans laquelle aucun membre d'une communauté n'a de privilège particulier de domination. Dans une société fondée sur le droit de propriété, qui divise immédiatement les gens en riches et pauvres, en ayant droit à la domination et en masse populaire à dominer, les gens n'ont tout de suite par exemple pas les mêmes possibilités en termes de temps et d'éducation pour s'engager en politique et acquérir les mêmes conditions pour une telle activité.

Lorsque Platon (philosophe grec de l'Antiquité, 428-347 av. J.-C. à Athènes) a été prié par les Arcadiens et les Cyrénéens de rédiger des lois pour eux, il a refusé par principe, car il savait que les dirigeants de ces deux peuples avaient pris goût à la richesse et ne supportaient pas l'égalité sociale avec leurs masses populaires. A quoi servent donc les lois démocratiques dans une société caractérisée par l'inégalité sociale ? À rien !

Comme les citoyens privilégiés par la richesse, trouvent toujours à l'aide du droit de propriété des moyens pour que l'application des lois d'une société en ce qui concerne leur propre personne soit, ou ne soit pas appliquée sous un tout autre angle, l'effet des lois démocratiques tend vers zéro dans le système juridique des propriétaires les plus riches.

Tous les lecteurs se souviennent certainement que les super-riches, qui ont fait une faillite sans faille lors de la crise financière de 2008, étaient soi-disant trop importants pour être abandonnés à leur sort bien mérité et qu'ils ont donc été sauvés par la caisse politique du système de propriété avec l'argent des impôts des masses populaires.

L'égalité sociale de tous les citoyens par le remplacement du droit de propriété par le droit de possession dans la Constitution est la condition de base pour une législation démocratique d'un peuple d'État souverain en tant que pouvoir législatif. C'est la seule façon de garantir qu'aucun citoyen ne puisse tomber dans la dépendance sociale d'un autre citoyen.

Toute tentative d'instaurer une société démocratique avec la persistance du droit de propriété doit échouer tôt ou tard, car le droit de propriété oblige toujours l'appareil d'état à garantir aux propriétaires les plus riches le droit d'exploiter d'autres citoyens avec les pouvoirs publics.

Si les propriétaires perdent le droit d'exploiter d'autres citoyens grâce au droit de propriété inscrit dans la Constitution, l'ensemble de l'appareil d'état doit, à partir de ce moment, protéger les propriétaires contre les tentatives de possession de leurs biens par des personnes non autorisées, et le privilège de domination des propriétaires est brisé par les possesseurs.

Celui qui par exemple, fait usage de la violence pour s'approprier des biens d'autrui est, dans le cadre du système des droits de possession, un brigand et un meurtrier. La défense d'une possession des biens contre les voleurs et les assassins est un droit humain donné par la nature, mais dans un état avec un système de droits de possession, il est également garanti par l'état, ce qui permettrait de combattre considérablement des attaques de vol.

Parfois, il n'est pas facile d'identifier les raisons d'un conflit et de savoir qui a réellement jeté la première pierre, c'est pourquoi l'établissement d'un droit de possession nécessite l'acceptation des conditions suivantes par toutes les parties concernées :

-Premièrement, que personne d'autre n'ait pris possession de la propriété en question auparavant.

-Deuxièmement, que l'on n'occupe que ce qui est nécessaire à la satisfaction de ses besoins (les jachères ne constituent pas une forme de possession).

-Troisièmement, qu'on ne peut pas prendre possession d'une propriété par une formalité vide, mais seulement par l'utilisation, la consommation, le travail et la culture.

Par nature, toute personne a le droit de posséder tout ce dont elle a besoin pour vivre dignement. Dans le droit de propriété, il ne peut se limiter qu'à sa propriété privée et est exclu de la libre utilisation de la propriété d'autrui tant qu'il ne remplit pas les conditions du propriétaire concerné ou ne le conquiert pas par la force.

Les biens communs librement disponibles ont été systématiquement et de plus en plus rapidement conquis et placés sous le contrôle de personnes privées dans les conditions du droit de propriété, de sorte qu'aujourd'hui, presque plus rien n'est disponible à la libre disposition.

C'est pourquoi, dans l'état de droit naturel, le droit du premier possesseur était insuffisamment protégé contre la conquête par les propriétaires. Après l'abolition du droit de propriété, seule une communauté dotée d'un système moderne de droits de possession et de ses pouvoirs publics peut le protéger contre un nouveau vol.

En revanche, la capacité d'extension de sa possession privée est limitée par la taille de ses besoins et par les possibilités

pratiques d'utilisation personnelle d'un particulier, de sa famille ou de groupes plus importants.

Puisque l'homme est un être social et que aujourd'hui presque tous les produits sont fabriqués dans des communautés sociales, dans des lieux de production qui appartiennent aux producteurs, mais dont les produits sont appropriés de manière privée par les propriétaires, il n'est donc pas nécessaire de procéder à une grande transformation de l'organisation de la production déjà socialisée, mais seulement de la libérer des propriétaires.

Seul le droit de possession garantit que les produits fabriqués en commun sont utilisés pour satisfaire les besoins d'une communauté et non pour ceux de personnes privées isolées, afin de les enrichir encore plus et d'appauvrir le reste de la population.

Une société démocratique fondée sur un système moderne de droits de possession, dans laquelle l'égalité morale et juridique est garantie à tous les individus physiquement et mentalement différents, ne peut être garantie qu'avec l'aide des pouvoirs publics, qui sont contrôlés souverainement par le peuple concerné.

9. Tout souverain n'est souverain que parce qu'il l'est volontairement et parce qu'il peut renégocier son contrat à tout moment !

Un contrat social entre citoyens égaux repose toujours sur la participation volontaire à ce contrat et doit pouvoir être renégocié ou résilié à tout moment. La participation à une telle société fait de chaque individu une partie d'une communauté très flexible qui peut réagir à tout moment aux changements et aux problèmes.

Une communauté ne peut s'engager vis-à-vis de l'extérieur que sur la base d'un tel contrat, qui est porté et garanti par une communauté. Si le contrat social perd son caractère obligatoire, il faut immédiatement le renégocier.

Mais dès qu'une masse populaire est unie et organisée en un peuple d'état par un tel contrat, elle acquiert une force et une consistance extraordinaires contre toute adversité ou attaque.

Une communauté est bien sûr aussi libre que chaque individu qui la compose et peut restreindre voire retirer les droits civiques de tout citoyen qui ne remplit pas les obligations envers la communauté.

Dans une communauté démocratique basée économiquement sur le droit de possession, un citoyen a le pouvoir absolu de disposer de sa possession privée. Et ce droit est défendu pour lui par les pouvoirs publics contre toute attaque comme les pouvoirs publics le font aujourd'hui avec le droit de propriété. Il en est de même pour les biens communs d'un groupe de citoyens et pour les biens de l'état de la collectivité respective.

Si l'une de ces formes de possession n'est plus utilisée par son premier propriétaire et reste en jachère, elle est à la disposition de tous les autres pour une nouvelle prise de possession. Un droit de possession peut également être déclaré et enregistré par l'État pour être mieux protégé par les pouvoirs publics.

Seule une communauté dotée d'un système moderne de droits de possession peut se défendre de manière organisée par l'État contre toute attaque d'un prétendu être plus fort qui voudrait s'approprier le bien d'autrui.

J.M.Hackbarth

Traduction : Rose Lapaix

LE C O Q

Pour une société de l'égalité
et l'amnistie générale pour tout le monde!

Numéro : 02/22 2ère édition 27.11.2022

Les GÉNOCIDES de la FRANCE en Afrique

Togo

1st AFRICAN ASSASSINATION OF OLYMPIO

23 Présidents Africains Assassinés au pouvoir par la France

La politique en Afrique sous le couvert de la liberté et de la démocratie

1963 → aujourd'hui

L'Imprimerie
Responsable: Rose Lapaix
Publié par
Association locale: "Société de l'égalité"
légalement représenté par: "UMEHR e.V."
(VR 24757), Holsteiner Chaussee 303 b,
22457 Hamburg.
Email: deraufstand@umehr.net

THE CARRIER PIGEON

for a society of equals
and general amnesty for all!

Number: 01/23 1st edition 20.02.2023

First issue -- a short introduction

Dear reader, welcome to The Carrier Pigeon. We are happy to present you the first issue of our journal planned to be published regularly.

Background and aim

The carrier pigeon is published by the Society of Equals (SoE), which is an independent group within and legally represented by the UMEHR association (United Movement for Equal Human Rights). UMEHR is a radical-democratic organized association, that campaigns for anchoring universal human rights in constitutions and laws and supporting local people in the definition and realization of their democratic claims for their human rights. Therefore, UMEHR organizes itself regionally, supra-regionally, continentally, and globally and forms alliances with other initiatives, organizations, and associations.

Purpose of UMEHR (German): umehr.net

To cultivate the debate on human rights, make problems visible in the public, and broaden the spectrum of opinion, the association develops, promotes, and provides pamphlets, newspapers, books, and events. In this regard, The Carrier Pigeon is a journal to receive and transmit information and opinions regarding English-speaking countries and to facilitate international cooperation.

Editorial principles

The editorial office kindly invites everyone to provide their own content for The Carrier Pigeon. All submitted articles not violating the purpose of UMEHR or legal regulations (e.g. regarding content, copyright issues) will be published equally with no censorship. The responsibility for a submitted article lies with its author, the work of the editorial office is limited to technical formatting. Submitted articles do not reflect the political position of the editorial office. Members of the editorial office can submit their own articles equally under the same conditions.

Articles to be published can be sent to: deraufstand@umehr.net

"When exposing a crime is treated as committing a crime, we are being ruled by criminals!" – Edward Snowden

FREE JULIAN ASSANGE

HUMANITY NEEDS TRUTH

How Twitter Rigged the Covid Debate

The platform suppressed true information from doctors and public-health experts that was at odds with U.S. government policy.

<https://www.thefp.com/p/how-twitter-rigged-the-covid-debate>

ARTICLES IN THIS ISSUE

- UMEHR: Founding call of a radical democratic association
- Vocabulary used for political defamation in Germany
- Bonhoeffer's theory of stupidity

IMPRINT

Responsible: Peter Müller
Published by: "SOCIETY OF EQUALS"
legally represented by: "UMEHR e.V."
(VR 24757), Holsteiner Chaussee 303 b,
22457 Hamburg, Germany
Email: deraufstand@umehr.net

LE C O Q

Pour une société de l'égalité
et l'amnistie générale pour tout le monde!

Numéro : 03/22 3ème édition 18.12.2022

Bienvenue en fer!

Bonjour Monsieur Gary Nagle, avez-vous souhaité une bonne journée à vos esclaves salariés?

Bonjour les philanthropes!
Dites "Bonjour" à vos esclaves salariés?

L'Imprimerie
Responsable: Rose Lapaix
Publié par
Association locale: "Société de l'égalité"
légalement représenté par: "UMEHR e.V."
(VR 24757), Holsteiner Chaussee 303 b,
22457 Hamburg.
Email: lecoq@umehr.net

DER AUFSTAND

für Frieden Freiheit
Selbstbestimmung durch
Radikaldemokratie & Besitzrecht

Nummer: 10/23 204. Ausgabe 25.03.2023

Wirtschaft warnt vor Risiken
USA schmieden Sanktions-Drohkollise gegen China

Die USA sondieren nach Angaben von Insidern bei engen westlichen Verbündeten die Möglichkeit neuer Sanktionen gegen China. Diese sollen in Kraft treten, sobald China Russland im Krieg gegen die Ukraine militärisch unterstützt. Der deutschen Wirtschaft droht ein schwer kalkulierbares Risiko.

* **Gespräche hinter den Kulissen USA loten neue Sanktionen gegen China aus**

<https://www.n-tv.de/mediathek/video/wirtschaft/USA-schmieden-Sanktionen-Drohkollise-gegen-China-und-PRAS-109.html>

Berlin 25.02.2023 russische Botschaft: Aufstand für Frieden!

#LetJulianSpeak

Für Frieden Freiheit

Diese Wochenzeitung als PDF-Datei unter: <http://deraufstand.wihuman.de/>

IMPRESSUM
V.i.S.d.P. Holger Thurow-N.
Herausgegeben von der "Gesellschaft der Gleichen"
Rechtlich vertreten von: "UMEHR e.V."
(VR 24757), Holsteiner Chaussee 303 b,
22457 Hamburg, Tel.: 0151/54180372
Email: demufstund@umehr.net